Les Iles Salomon

Introduction

Les deux premières communautés des îles Salomon ayant fait l'objet de l'évaluation CCRI étaient les Sulufou et les Fera Subua, communautés du nord-est de la province de Malaita. Une troisième communauté du village d'Hageulu dans la province d'Isabel a été sollicitée par la suite.

Le CCRI s'est basé sur des questionnaires, des ateliers, des entretiens en personne avec les dirigeants des communautés, ainsi que sur un atelier national à Honiara. Ces démarches ont incité au développement d'une stratégie de plaidoyer pour les « Initiatives de Résilience sur la Conservation Communautaire » (CCRI) et invité à entreprendre un examen juridique. Un autre résultat favorable a été celui de la participation active des femmes. Voir les femmes Sulufou et Fera Subua discuter ouvertement de leurs préoccupations, fait assez rare dans des communautés patriarcales comme celles-ci, a été un constat encourageant. Les femmes d'Hageulu ont pris les rennes dans les présentations et groupes de discussion, et les jeunes investissement activement les échanges ont été captivés par ce programme et enthousiastes de prendre part aux futurs engagements d' « Initiatives de Résilience sur la Conservation Communautaire » (CCRI).

Les deux communautés Sulufou et Fera Subua sont établies sur leurs traditionnelles îles artificielles constituées de corail, et dépendent autant des ressources marines que terrestres. Les cultures de racines et d'arbres fruitiers sont faites dans les terres continentales alentours. Les communautés ont expliqué qu'elles disposent de règles relatives à l'accès et aux usages des différentes zones marines et terrestres ; il existe par exemple des cimetières Bae abu', des zones mana bisi' défendues aux hommes où les femmes accouchent et des habitations ou beu to' ofi' où seuls les hommes sont autorisés.

Par contraste, le village de Hageulu se trouve aux sommets de montagnes, et se situe à environ 8km de la côte appartenant à l'est de la circonscription de Gao Bugoto. Il n'y a pas véritable route donnant accès au village Hageulu, seulement des chemins à travers forêts et montagnes que les locaux utilisent depuis longtemps. Les participants de cette communauté ont déclaré que le cœur de leurs valeurs se fonde sur le travail communautaire et le respect de leur culture et de leurs traditions. Lorsqu'un besoin émerge, ils y répondent par l'entraide, en se soutenant les uns les autres dans les activités agricoles, la construction des habitations et en partageant la récolte journalière de poissons. Ils ont gardé leur traditionnel canoë de guerre, le seul demeurant dans la province d'Isabel, que leurs ancêtres employaient les jours de chasse aux têtes en situation de guerre ou pour la pêche (dont les techniques traditionnelles sont encore suivies aujourd'hui). Les habitants de la communauté dépendent principalement des ressources de la terre, de l'eau fraîche, et parfois de la mer, pour leur alimentation. Celle-ci se compose de fruits, de racines, de légumes, de cochons, d'opossums, d'iguanes, d'anguilles et de crevettes d'eau douce, enfin, de crabes et poissons des côtes. Leur principale agriculture commerciale est celle du savusavu (tabac traditionnel), du kumara, du taro et du yam.

Les habitants d'Hageulu vivent dans une des rares zones qui est restée riche en biodiversité. Ce territoire contient des forêts primitives, dont la quantité d'arbres Tubi (arbres à cardan) est la seconde plus importante de la province d'Isabel, après l'île de San Jorge. Mais cette zone a aussi été remarquée par le Ministère des Mines et de L'Energie comme une zone de choix pour prospecter l'extraction de nickel.

Dans les îles Salomon, certaines lois coutumières ont déjà été acceptées par l'état. Par exemple, la loi sur les pêcheries reconnaît l'usage coutumier de pêcheries marines. L'état reconnaît aussi les pratiques qui manifestent l'existence de droits terriens, de sites sacrés, et d'autres témoignages d'un système coutumier tels que l'histoire orale. Mais en parallèle, la loi sur les zones protégées n'aborde pas l'implication des populations autochtones dans la conservation et la gérance traditionnelle de l'environnement ; et la loi nationale des eaux de rivière ne fait aucune mention des droits des peuples autochtones. De plus, c'est au ministère que revient le pouvoir exclusif d'ériger ponts et barrages et de dévier des conduits d'eau.

L'un des buts à long terme du « Réseau pour les Populations Autochtones » (Network for Indigenous PeopleS – NIPS) est d'amener le gouvernement des îles Salomon à adhérer à la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones de l'ONU et d'intégrer les droits des populations autochtones à sa législation nationale.

Femmes se préparant à se rendre à leurs jardins en pente. Aydah Akao/CIC

Groupes de discussion pendant l'atelier CCRI à Hageulu. James Meimana/CIC

Resilience et conservation communautaire dans les îles Salomon

Le CCRI à Sulufou et Fera Subua a montré que les deux communautés disposent d'un ensemble de traditions qui participent à la conservation de la biodiversité. Celles-ci renvoient notamment à la préservation de petits ruisseaux et de leurs alentours dans le but de conserver leurs habitats et d'assurer l'approvisionnement en eau potable, ainsi qu' à la protection de la terre cultivée pour un certain laps de temps. L'existence d'un système de coutumes et de tabous régissant l'accès aux zones de pêche, aux récifs et aux espaces à l'intérieur des terres permet aussi d'en limiter les entrées et de définir quand et comment exploiter les ressources. En plus de cela, il existe certaines interdictions saisonnières concernant les zones de pêches et les mangroves. Les cimetières Bae abu' considérés comme des sites sacrés s'étendent sur environ 500m2 et permettent aux écosystèmes d'être gardés intacts pendant des années. On compte 4 Bae abu' sous la possession des tribus de Sulufou et de Fera Subua.

Cependant, la population grandit et le coût de la vie est en hausse. Par conséquent, les cultures changent plus vite, les champs de racines sont plus restreints et plus aussi sains qu'auparavant. Les ressources marines sont aussi exploitées pour la nourriture, le troc ou pour tirer un revenu de leur vente. Les mangroves sont exploitées de façon non durable pour le bois de chauffage et les matériaux de construction qu'elles procurent. Malgré cela, la plupart des coutumes et tabous sont respectés et jouent de

fait un important rôle dans la conservation des écosystèmes. De plus, les deux communautés attendent vivement la mise en œuvre de leur premier programme de replantation des mangroves avec le « Réseau pour les Populations Autochtones » (Network for Indigenous PeopleS – NIPS).

Les communautés considèrent que la chasse aux dauphins est une pratique traditionnelle durable, les anciens et chefs des tribus s'assurant que ces animaux ne soient pas surexploités en imposant des interruptions d'une à deux années entre chaque période de chasse. Seuls les dauphins de gros calibre sont pêchés, ceux de petite taille restent en mer. Les dents des dauphins ont une certaine valeur culturelle, elles sont en effet utilisées comme dots de mariage et pour régler des conflits. La viande des dauphins est aussi considérée comme un mets délicat.

Discussion avec des femmes de la communauté Fera Subua durant l'atelier CCRI. Aydah Vahia/CIC

De façon générale, la communauté est particulièrement concernée par la survie de leurs savoirs traditionnels ainsi que par la surexploitation des ressources terrestres et marines. L'influence des modes de vie occidentaux a eu des incidences majeures et les modes de gestion des communautés ne sont ni reconnus ni respectés comme ils ont pu l'être par le passé.

Enfin, la hausse du niveau de la mer est un des défis les plus importants auxquels ces communautés sont confrontées. Toutes deux ont déclarés avoir réfléchi à migrer à l'intérieur des terres de la région de Malaita malgré la potentielle menace de conflits avec les personnes et tribus y étant déjà établies. Une telle relocalisation demande d'être prudemment négociée.

On retrouve dans le village d'Hageulu des frontières traditionnelles, des valeurs uniques et un rôle des écosystèmes notoires. Par exemple, il existe dans le territoire d'Hageulu de nombreux ruisseaux d'eau fraîche que les jeunes gens et les femmes utilisent autant pour faire du lavage, que pour y puiser de l'eau potable, des crevettes, des anguilles et des végétaux pour leur alimentation. Il est interdit de jeter des déchets dans ces cours d'eau. Ces derniers sont aussi protégés par des tabous ponctuels, lorsque le chef de la communauté déclare qu'une zone doit être réservée pour un certain temps en la délimitant par des arbres spécifiques en guise de points de repère.

Les tabous s'appliquent aussi aux mangroves pour certaines périodes afin de les conserver, et d'accroitre la population de crabes et de crustacés dénommés Tue' et Dovili', mets considérés comme délicats. En guise de marquage, des bâtons de bois sont érigés autour des zones préservées de mangroves, ou parfois des Lahoglo', végétaux à feuilles rouges, sont plantés. Vignes et arbres sont grandement utilisés pour la pharmacopée, la construction d'habitats ou de canoës ; et la communauté a déclaré qu'elle n'autoriserait aucune société à exploiter leurs forêts.

D'autres sites sacrés, connus sous le nom de Tifuni', comprennent des cimetières et des zones destinées à conserver les équipements de bataille tels que les lances, les arcs, les flèches, les boucliers et les haches de pierre. L'accès à ces sites est défendu.

Le folklore d'Hageulu est d'une richesse considérable et est toujours en vigueur dans la communauté et dans leurs pratiques quotidiennes. On retrouve par exemple des danses traditionnelles et des musiques jouées avec des flutes de pan en bambou pour célébrer les récoltes, la pose de tombes funéraires ou encore Noël.

La communauté Hageulu constitue un exemple précieux de la force d'une gestion traditionnelle pour la conservation de la biodiversité. Ils disposent encore de riches forêts inexploitées et persévèrent dans leur refus de la prospection de nickel.

Conclusions preliminaires et recommandations

Les communautés ont conclu qu'un soutien serait bienvenu afin d'entreprendre une évaluation CCRI plus en profondeur et afin de reconstruire leur capacité à poursuivre leurs plans et priorités de conservation communautaire.

Le savoir traditionnel et les pratiques coutumières devraient être mis en valeur et/ou ravivés ; et, comme les femmes l'ont précisément remarqué, une aide économique pour leurs moyens de subsistance est nécessaire. Les jeunes générations désirent aussi vivement constituer une documentation des connaissances traditionnelles, plus particulièrement celles relatives aux techniques de pêche, à la culture de la terre, aux frontières symboliques et aux sites sacrés.

Elles tiennent à cartographier les ressources terrestres, les frontières symboliques et les sites sacrés, et établir un plan pour les futures générations. Elles ont manifesté un intérêt particulier à redonner vie aux pratiques coutumières qui permettent la conservation de la mangrove ; aussi une offre de formation pour les hommes et les femmes, concernant la gestion des terres, la conservation et la replantation des mangroves (incluant notamment des alternatives pour les ressources et techniques culinaires) serait particulièrement bienvenue. Les communautés à Sulufou et Fera Subua souhaitent aussi reconstruire un habitat communautaire et un foyer coutumier. Cela permettrait de créer un espace physique, un centre de rencontres, qui faciliterait la gestion traditionnelle, et ouvrirait un lieu de discussions et d'activités au sein d'une communauté plus étendue, dont les groupes de femmes.

En ce qui concerne le changement climatique, le Programme National d'Adaptation des Actions des Iles Salomon pourrait fournir des opportunités pour promouvoir les droits des populations autochtones et les initiatives de conservation communautaire. Les femmes Sulufou et Fera Subua sont particulièrement enthousiastes quant au projet de déménager à l'intérieur des terres et se sont montrées reconnaissantes vis-à-vis du processus CCRI qui a rendu cette solution envisageable. Elles avancent que l'établissement de leur communauté à l'intérieur des terres faciliterait la culture de la terre et l'accès à l'eau. Wilfred Akao, un propriétaire Maloa et un des anciens Sulufou a fait observé que ce ré-établissement à l'intérieur du pays constituerait aussi une re-connection avec leurs terres et leur héritage ancestral, duquel ils se sont départis quand, à l'époque de la colonisation, ils ont été obligés de migrer vers la côte.

Une autre nécessité est celle de constituer un sondage approprié sur la biodiversité afin d'identifier les différentes espèces de faune et de flore de la région, avec une attention particulière portée aux espèces mangroviennes et endémiques.

Ile Fera Subua, îles Salomon. Aydah Vahia/CIC

Ile Sulufou, CCRI des îles Salomon. Aydah Vahia/CIC

Témoignage

Aydah Vahia/CIC

Mr James Iroga est un ancien de la communauté Fera Subua. Voici son témoignage personnel en ce qui concerne les besoins des membres des communautés Sulufou et Fera Subua du nord-est de Malaita :

« L'île Sulufou est la première île artificielle à avoir été construite, il y a 200 ans, par nos ancêtres. Cela dit, nous sommes certains que la seule solution pour nos populations aujourd'hui est de migrer vers l'intérieur des terres. Mais c'est très difficile, car les zones plus en terre appartiennent à différentes tribus, et la négociation n'est pas facile. Il est aussi très important que nos populations s'établissent à l'intérieur des terres dans la mesure où nous souhaitons véritablement participer à la replantation de nos mangroves et nous impliquer dans les plans de rétablissement de l'écosystème. Ma gratitude va au directeur de 'Global Coalition Forest' et au « Réseau pour les Populations Autochtones » (Network for Indigenous PeopleS – NIPS) pour avoir fait émerger cette solution au regard d'autres partis, d'avoir perçu nos besoins et d'avoir fourni un soutien à nos populations. Nous, membres de Sulufou et de Fera Subua, attendons avec impatience de travailler en collaboration avec vous pour trouver les moyens qui nous permettront de nous relocaliser. »